

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 278

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 49

Supprimer les alinéas 19 à 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, suivant l'avis du Conseil d'État, tend à empêcher la procédure de législation par voie d'ordonnance.